

Inauguration de la Maison des Aidants du Boulonnais
Vendredi 3 octobre à 11h à Boulogne-sur-Mer
(Canton de Boulogne-sur-Mer 2)

L'évènement en deux mots :

L'objectif initial de la création de cette maison des aidants visait à créer un lieu central dédié afin de simplifier l'orientation du public par les professionnels et son repérage par les aidants: 1 lieu unique - 1 numéro de téléphone unique.

La réunion des deux plateformes de répit dédiée aux aidants de personnes âgées et aux aidants de personnes en situation de handicap dans les mêmes locaux est un avantage.

Le Département avec le soutien de la Conférence des Financeurs et de la CNSA au titre du fonds d'intervention soutient en 2025 les 2 plateformes à hauteur de 27 672 €. L'aide financière intervient en complément des subventions de fonctionnement de l'ARS.

Éléments de langage possible (intégrant les éléments clés de la note)

Dès lundi prochain nous allons célébrer la journée nationale des aidants.
Et aujourd'hui nous inaugurons la maison des aidants du Boulonnais
Au département du pas de calais cet accompagnement nous tient vraiment à cœur.
Car il faut...

Reconnaître et soutenir les aidants

Les aidants jouent un rôle essentiel mais souvent invisible. Cette maison leur offre un lieu d'écoute, d'accompagnement et de formation, reconnaissant enfin leur engagement et leur donnant des outils pour mieux vivre leur rôle.

Prévenir l'épuisement et favoriser le bien-être

En proposant du répit, des conseils pratiques et un soutien psychologique, la maison contribue à préserver la santé des aidants et à éviter l'isolement, l'épuisement ou le découragement.

Un maillon fort du parcours de vie des personnes aidées

En soutenant les aidants, on améliore directement la qualité de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. La maison devient ainsi un pilier d'inclusion sociale, de solidarité et de cohésion territoriale.

A ce titre, le Département s'engage depuis de nombreuses années auprès des aidants pour qu'ils accompagnent leur proche le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Ainsi depuis 2010 le Département anime localement les réseaux d'aide aux aidants et soutient financièrement le développement et la structuration de solutions de répit (haltes répit, actions de sensibilisation/d'information, soutien psychosocial individuel ou collectif, forums, actions de prévention santé/bien être, ligne d'écoute...)

Le répit des aidants passe également par une offre d'accueil institutionnel séquentiel à destination des publics âgés et handicapés : l'hébergement temporaire d'une part (jusqu'à 90 jours, consécutifs ou non, par an) l'accueil de jour d'autre part.

Par ailleurs, les services associatifs sont destinés à accueillir, en journée, des personnes en situation de handicap, sans solution d'accompagnement durable ou en attente d'une place en établissement. A ce titre, le Département soutient depuis 2018 trois (4 depuis 2021) services associatifs à hauteur de 25 000 € par service et par an.

En 2021, une plaquette de communication a été réalisée à destination des aidants du Pas-de-Calais afin de les informer des solutions de répit institutionnelles et non institutionnelles.

En octobre 2025, le Département du Pas-de-Calais, en coopération avec Ma Boussole Aidants, a décidé de lancer **aidants62.pasdecals.fr**, un service qui centralise l'ensemble des informations nécessaires dans le parcours d'aide. Ce nouveau service est un moyen de communication partagé avec les partenaires et facilement identifiable par l'utilisateur.

Vous pouvez le constater au-delà même des aides financières, le Département est à vos côtés et nous mettons tout en œuvre pour faciliter la vie de ceux qui viennent en aide et les accompagner.